

Demande d'action de DPC

1. Périmètre d'enregistrement :

- Formation continue
- Evaluation des pratiques professionnelles
- Gestion des risques
- Programmes intégrés

2. Votre action se déroule-t-elle dans le cadre d'un congrès ?

- Oui
- Non

3. Votre action se déroule-t-elle dans le cadre d'un diplôme universitaire ?

- Oui
- Non

4. Titre/intitulé de l'action

Attendu : Le titre doit être clair et correspondre au contenu de l'action. Il doit permettre à un professionnel de trouver facilement dans le moteur de recherche de l'Agence, une action sur un thème ou une prise en charge spécifique comme aux services de l'Agence, d'en vérifier l'adéquation avec le contenu et les objectifs.

5. Publics concernés

Attendu : Il s'agit de déterminer la cible de l'action, à quels publics précis elle est destinée. Il est nécessaire de tenir compte :

- du champ d'exercice réglementaire des professionnels visés ;
- de leur exercice réel (il faut aussi que le public visé soit concerné au quotidien par la prise en charge ou la thématique de votre action) ;
- des orientations nationales prioritaires publiées par arrêté.

Vous ne devez sélectionner que les professions pour lesquelles le contenu est pertinent et correspond à une orientation prioritaire.

6. Orientation(s) prioritaire(s) visée(s)

Merci de vous référer à l'annexe p.7 afin de compléter par le n° correspondant.

--

Attendu : Il ne faut pas lister toutes les orientations possibles. Les orientations de l'annexe I s'appliquent à l'ensemble des professionnels tandis que les orientations de l'annexe II correspondent aux priorités propres à chaque profession et spécialité.

Ainsi, si une orientation de l'annexe I recouvre une problématique traitée par une orientation de l'annexe II, le choix pertinent consistera à ne sélectionner que l'orientation issue de l'annexe I. Les orientations de l'annexe II sont à privilégier lorsque l'action ne vise qu'une thématique spécifique à une profession ou une spécialité.

Au-delà du nombre d'orientations sélectionnées, il est attendu de votre part une réflexion pertinente sur l'orientation choisie au regard du thème et du public de l'action.

En cas de choix de plusieurs orientations, la cohérence et la complémentarité de la combinaison sera particulièrement regardée.

7. Mode(s) d'exercice concerné(s)

<input type="checkbox"/> Libéraux <input type="checkbox"/> Salariés en centres de santé conventionnés <input type="checkbox"/> Salariés des établissements de santé et/ou des établissements médico-sociaux <input type="checkbox"/> Autres salariés

Attendu : Vous devez choisir à quel(s) mode(s) d'exercice professionnel votre action s'adresse, en veillant :

- d'une part, à ce qu'il y ait cohérence entre les publics visés et les modes d'exercice choisis (si vous visez exclusivement des professionnels exerçant en ambulatoire, vous ne pouvez viser des professions qui ont un exercice exclusif au sein de structures de soins) ;
- d'autre part, la cohérence entre le mode d'exercice et les orientations choisies (si vous visez des hospitaliers, vous ne pouvez utiliser les orientations relatives à l'organisation des soins primaires par exemple).

8. Action spécifique

--

Attendu : Cette rubrique permet à l'Agence de vérifier si le programme est conforme aux références et circulaires en vigueur.

Si l'action est à destination des professionnels libéraux, cela détermine des modalités spécifiques de gestion de leur enveloppe.

9. Résumé et objectifs

Attendu : Le résumé doit être clair et explicite. Il doit présenter :

- le contexte de l'action ;
- ses grandes lignes de contenu ;
- ses grands objectifs généraux et spécifiques déclinés sous forme de verbe (identifier, définir, reconnaître, rappeler...).

Attention : il est important que ces objectifs soient pensés en adéquation avec les professions ou spécialités ciblées et soient atteignables au regard de la durée et des méthodes prévues pour l'action. Attention également de ne pas multiplier les objectifs et de ne pas en faire un catalogue d'intentions que la construction de l'action ne permettra pas d'atteindre.

10. Pré-requis pour participer

Attendu : Il peut être important de préciser si l'action concerne plus particulièrement une catégorie de professionnels, un type d'exercice, certaines conditions d'exercice, si cela convient plus à un jeune professionnel ou un professionnel ayant déjà une expérience (voire ayant déjà suivi une formation) sur le thème traité...

11. Document de déroulé pédagogique

Attendu : Vous devez joindre au format PDF le document détaillé exposant le déroulé de l'action c'est à dire : les différentes phases / séquences de l'action, leurs durées / le ou les objectif(s) spécifique(s) de chaque séquence, ainsi que le ou les outil(s) pédagogique(s) utilisé(s.)

Type d'action

Formation continue

Méthode(s)

Simulation en santé

Réunion de revue bibliographique ou journal club

Formation en ligne ou e-learning

Formation présentielle

Format de l'action

Présentiel

Non présentiel

Type d'action

- Congrès
- DU/DIU

12. Méthodes HAS**Attendu :**

Il existe des méthodes HAS pour chaque type d'action. Parmi ces méthodes HAS, seules vous sont proposées ici celles qui correspondent à des méthodes de formation continue.

Le choix de la méthode dépend de l'objectif de l'action et de son contenu.

Attention, chaque méthode inclut des attendus spécifiques en matière de déploiement. Avant de sélectionner l'une d'entre elles, vous devez impérativement vous assurer de votre capacité à déployer ces attendus dans le cadre de votre action. Des [fiches explicatives](#) sont à votre disposition pour comprendre ces attendus.

13. Format de l'action

Attendu : Il vous appartient de saisir si l'action est déployée en présentiel ou en non présentiel. Si vous cochez les 2 formats, le format mixte s'affichera automatiquement.

A noter que les questionnaires dits « pré / post tests » sont considérés comme faisant partie de la phase présentielle (il s'agit juste d'une évaluation avant / après).

Il vous est également demandé ici de préciser la durée de l'action.

Vous devez en revanche en indiquer la durée :

- Pour toutes les actions en présentiel, le nombre de jours et le nombre d'heures
- Pour toutes les actions en non présentiel, le nombre d'heures
- La durée totale de l'action pour les actions mixtes est automatiquement calculée

Justification de la méthode et du format**Insérer un lien****Insérer une image****Insérer une vidéo****Insérer une pièce jointe****Attendu :**

Vous devez justifier que la ou les méthode(s) et le format retenu sont les plus adaptés à la réalisation des objectifs de l'action.

Nombre total d'heures prévues pour cette action

Nombre total d'heures prévues pour cette action

Cette durée est affichée en fonction des durées des différents formats que vous avez saisis.

Effectif maximum par session *

Effectif maximum prévu par session

Attendu : Vous devez indiquer ici le nombre de professionnels auxquels vous ouvrez chaque session. Ce nombre maximum doit être fixé en cohérence avec le format choisi et la méthode HAS retenue et adapté à l'atteinte des objectifs de l'action.

Année de première réalisation de l'action

Année de première réalisation de l'action

Attendu : Précisez dans cette rubrique l'année de conception et de premier déploiement de votre action.

En cas d'action nouvellement créée et non encore déployée, nous vous invitons à saisir l'année 2020.

Prix de vente public *

Prix de vente public

Attendu : Il s'agit du prix de vente « catalogue ». C'est un prix totalement indépendant des forfaits de prise en charge déterminés par l'Agence.

Attention si vous indiquez ce prix à 0, il n'y aura aucune prise en charge par l'Agence des frais pédagogiques.

Souhaitez-vous bénéficier de la participation financière de l'Agence nationale du DPC ?

NON

OUI

Participation financière de l'Agence

Si vous cochez « non », aucune des sessions créées pour cette action ne pourra faire l'objet d'une demande de prise en charge ou de participation financière de l'Agence.

Date de la première session *

Date de la première session

Vous devez indiquer la date de la première séance prévue sur l'année en cours. Cette date doit être supérieure ou égale à trois mois à compter de la date du dépôt. Elle conditionnera l'ordre de traitement des actions par l'Agence.

Concepteur/ Pilote de l'action
Liste globale de vos concepteurs

- DENOYER Alexandre

Concepteur(s) de cette action

- CV DI Professeur (M) DENOYER Alexandre

Concepteur/ Pilote de l'action

Attendu : Vous devez indiquer l'identité du concepteur et joindre son CV ainsi que sa déclaration d'intérêt dont vous devez vous assurer qu'elle est actualisée.

Profil des intervenants

Attendu : Vous devez télécharger un document présentant le profil des intervenants pressentis (un profil n'est pas un CV). Il consiste en une description de la profession et de l'expérience attendue.

Si vous connaissez déjà l'identité et l'expérience de vos intervenants, il est recommandé de les déclarer ici.

Attention, une fois l'action validée, celle-ci ne pourra plus être modifiée

Pour confirmer, cliquez sur « Valider », pour revenir à la page précédente cliquez sur « Annuler »

ANNEXE : Orientation(s) prioritaire(s) visée(s)

Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie

1. Promotion des comportements favorables à la santé, incluant l'alimentation saine et l'activité physique régulière
2. Promotion de la santé sexuelle
3. Promotion de la vaccination
4. Renforcement du dépistage organisé des cancers
5. Renforcement du repérage du risque cardio-vasculaire élevé et de diabète de type 2
6. Prévention et prise en compte des pathologies imputables à l'environnement (saturnisme, mésothéliome, intoxication par le CO...) et des facteurs environnementaux pouvant avoir un impact sur la santé (pollution de l'air intérieur et extérieur, perturbateurs endocriniens, changements climatiques, champs électromagnétiques et électro sensibilité...)

Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des soins

- Qualité et sécurité des prises en charges

7. Maîtrise des risques associés aux actes et aux parcours de soins
8. Signalement et gestion des événements sanitaires indésirables

- Pertinence des soins

9. Bon usage des médicaments
10. Juste prescription des antibiotiques et mesures de prévention des infections, y compris pour les infections graves (sepsis) pour maîtriser l'antibiorésistance
11. Bon usage des dispositifs médicaux
12. Juste prescription des examens complémentaires
13. Évaluation et amélioration de la pertinence des actes (dont les 10 actes prioritaires HAS/IRDES : ablation des amygdales, chirurgie de l'appendicite, césarienne, chirurgie de l'obésité, chirurgie de la prostate, chirurgie du syndrome du canal carpien, ablation de la vésicule biliaire, ablation de l'utérus, prothèse totale du genou, ablation de la thyroïde)
14. Évaluation et amélioration de la pertinence des parcours (dont les parcours pertinence HAS : BPCO, IRC, IC, Maladies coronariennes stables, Obésité, Diabète, AVC, Parkinson)

- Innovation numérique en santé

15. Pertinence du recours à l'innovation numérique en santé (intelligence artificielle, big data, internet des objets)

Renforcer la réflexion éthique en santé et la place des usagers dans leur prise en charge

- Réflexion éthique en santé

16. Prise en compte des principes éthiques dans les pratiques professionnelles
17. Promotion de la bientraitance dans la pratique du soin
18. Annonce et accompagnement du diagnostic d'une maladie grave

- Place des usagers dans leur prise en charge

19. Prise en compte de l'expérience patient dans les pratiques
20. Intégration d'une démarche de décision de soins partagée
21. Orientation et prise en charge des aidants

Assurer la coordination et la continuité des parcours et des prises en charges

- Accès aux soins

22. Maîtrise de stage et tutorat en ambulatoire

- Outils de coordination

23. Appui à la construction et à la mise en œuvre de projets d'exercice coordonné
24. Utilisation appropriée des outils informatisés de coordination (DMP, messageries sécurisées, dossiers patients informatisés)
25. Indications et bonnes pratiques en matière de télémédecine, de télésoins et de robotisation

- Parcours de prise en charge liés aux pathologies et troubles de santé

26. Prise en charge des cancers, notamment chez l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte
27. Repérage, évaluation de la crise suicidaire et intervention de crise chez les patients vivant avec des troubles psychiatriques
28. Dépistage et prise en charge des maladies neuro-dégénératives (Alzheimer, Parkinson et SEP)
29. Repérage précoce, dépistage, diagnostic et intervention pour les enfants présentant des troubles du neuro-développement (TND), dont les troubles du spectre de l'autisme (TSA)
30. Repérage précoce et prise en charge des pathologies psychiatriques et des troubles psychiques chez les enfants et adolescents
31. Diagnostic et évaluation chez l'adulte présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA)
32. Amélioration de la prise en charge de la douleur
33. Maîtrise des fondamentaux de l'Education Thérapeutique du Patient
 - Prise en charge de populations spécifiques
34. Prise en charge des problématiques de santé de la femme : contraception, suivi de grossesse jusqu'au post-partum, endométriose, spécificité du risque cardiovasculaire, ménopause, troubles fonctionnels gynécologiques, interruption volontaire de grossesse (IVG)
35. Repérage et prise en charge des pathologies des professionnels de santé
36. Prévention, repérage et prise en charge des pathologies et des risques sanitaires liés aux conditions et environnements particuliers d'emploi des militaires
37. Prise en compte des spécificités de prise en charge des patients en situation de handicap
38. Repérage, accompagnement et prise en charge des donneurs d'organes, de tissus, de cellules hématopoïétiques et de gamètes

- Prise en charge des personnes en situation spécifique

39. Repérage et prise en charge du risque de perte d'autonomie chez les personnes âgées à domicile
40. Accompagnement des patients en fin de vie et développement de l'accès aux soins palliatifs
41. Repérage précoce, accompagnement et prise en charge des patients présentant des pratiques addictives de type tabac, alcool, cannabis, opioïdes, jeux écrans, achats compulsifs, sexe
42. Repérage de la maltraitance et de la violence et conduite à tenir
43. Repérage, prise en charge et orientation des personnes en situation de grande exclusion et notamment des femmes enceintes en situation de précarité

- Prise en charge en situations de crise

44. Préparation et organisation coordonnée, civile et militaire, de la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE) et prise en charge somatique et psychique des victimes induites

45. Prise en charge du « blessé de guerre » par le service de santé des armées

Orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu définies par profession ou par spécialité

- Médecin spécialisé en allergologie

46. Prescription et suivi d'une immunothérapie allergénique

- Médecin spécialisé en anatomie et cytopathologie pathologiques :

47. Mise en œuvre de l'onco-théranostique

48. Prise en charge des malformations et maladies rares à révélation anté ou post-natale

49. Innovation numérique en pathologie (pathologie numérique)

- Médecin spécialisé en anesthésie-réanimation

50. Prise en charge en médecine péri-opératoire

51. Prise en charge d'un patient présentant une ou plusieurs défaillances d'organes

52. Conduite d'anesthésie dans un parcours d'anesthésie sécurisé

- Médecin spécialisé en médecine cardiovasculaire

53. Maîtrise de l'imagerie cardio vasculaire

54. Innovations en cardiologie

55. Prise en charge des pathologies vasculaires

56. Prise en charge du syndrome d'apnée du sommeil (SAS) en cardiologie

57. Connaissance et promotion des bénéfices cardiovasculaires de l'activité physique (sport, réadaptation)

- Médecin spécialisé en chirurgie maxillo-faciale

58. Amélioration du diagnostic précoce des lésions potentiellement malignes de la muqueuse orale ;

59. Intégration des innovations dans la pratique des orthèses d'avancée mandibulaire ;

60. Avulsions des troisièmes molaires ;

61. Technique d'imagerie en chirurgie orthognatique ;

62. Chirurgie faciale à visée esthétique : Enjeux médicaux et médico-légaux,

- médecin spécialisé en chirurgie orthopédique et traumatologie :

63. Prise en charge des lésions dégénératives de l'appareil locomoteur ;

64. Prise en charge des déformations congénitales ou acquises des membres et de la colonne vertébrale,

- médecin spécialisé en chirurgie thoracique et cardiovasculaire :

65. Récupération améliorée après chirurgie (RAAC) thoracique et cardio-vasculaire ;

66. Amélioration de la qualité des soins délivrés en chirurgie thoracique et cardio-vasculaire avec l'utilisation des techniques mini-invasives ;

67. Prise en charge des traumatismes du thorax,

- médecin spécialisé en urologie :

68. Prise en charge diagnostique et thérapeutique du sujet âgé en urologie ;

69. Nouvelles techniques chirurgicales en urologie ;

70. Récupération améliorée après chirurgie (RAAC) et prise en charge ambulatoire en urologie,

- médecin spécialisé en chirurgie vasculaire :

71. Prise en charge des pathologies artérielles chroniques ;

72. Intégration d'innovations dans la pratique du chirurgien vasculaire,

- médecin spécialisé en chirurgie viscérale et digestive :

73. Prévention, détection et prise en charge des complications opératoires ;

74. Innovations techniques et organisationnelles,

- médecin spécialisé en dermatologie et vénéréologie :

75. Parcours de soins dans la prise en charge des dermatoses chroniques ;

76. Parcours de soins des urgences dermatologiques ;

77. Diagnostic des maladies dermatologiques par l'imagerie non invasive,

- médecin spécialisé en endocrinologie, diabétologie et nutrition :

78. Prise en charge des pathologies hypothalamo-hypophysaires ;

79. Prise en charge des pathologies de la glande surrénale ;

80. Prise en charge des dysfonctionnements thyroïdiens ;

81. Prise en charge du nodule thyroïdien et du cancer de la thyroïde ;
82. Prise en charge des pathologies du métabolisme phospho - calcique,
- médecin spécialisé en hépato-gastro-entérologie :**
83. Prise en charge des hépatopathies chroniques ;
84. Prise en charge des pathologies ano-rectales : médicales et chirurgicales,
- médecin spécialisé en génétique médicale :**
85. Diagnostic et prises en charge des maladies rares ;
86. Orientations thérapeutiques dans les pathologies avec déterminisme génétique ;
87. Stratégies du diagnostic préimplantatoire, prénatal, postnatal et fœtopathologique dans les pathologies malformatives ou à prédisposition pour une pathologie grave de l'enfant et de l'adulte,
- médecin spécialisé en gynécologie médicale et en gynécologie obstétrique :**
88. Prise en charge des troubles de la statique pelvienne ;
89. Iatrogénie des actes en gynécologie obstétrique et chirurgie gynécologique ;
90. Iatrogénie des actes en gynécologie médicale et en médecine de la reproduction ;
91. Prise en charge de l'infertilité,
- médecin spécialisé en maladies infectieuses et tropicales :**
92. Prise en charge des maladies vectorielles à tiques (MVT) ;
93. Prise en charge du risque émergent biologique,
- médecin spécialisé en médecine générale :**
94. Suivi du développement de l'enfant, dépistage et prévention primaire ;
95. Prise en charge des patients multi morbides ;
96. Prise en charge des patients à risque cardiovasculaire et métabolique ;
97. Santé mentale notamment troubles anxieux et dépressifs avec développement des alternatives d'aide et de soins non pharmacologiques ;
98. Urgence et régulation des demandes de soins non programmés (DSNP) et de la permanence de soins ambulatoires (PDSA) ;
99. Gestes techniques utiles dans la pratique de la médecine générale ;
100. Prévention de la désinsertion socio-professionnelle ;
101. Communication avec le patient et son entourage ;
102. Psychothérapie en médecine générale ;
103. Démarche diagnostique en médecine générale,
- médecin spécialisé en médecine interne et immunologie clinique :**
104. Utilisation au lit de l'échoscopie (échographe de poche),
- médecin spécialisé en médecine légale et expertises médicales :**
105. Evaluation médico socio-économique du dommage corporel, y compris des accidents médicaux et leurs aspects juridiques ;
106. Recherche des causes de la mort à visée judiciaire, médicale, scientifique et de santé publique ;
107. Constatations des dommages infligés aux personnes et lien avec la justice,
- médecin spécialisé en médecine et santé au travail :**
108. Prévention et prise en charge du risque de désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi ;
109. Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ;
110. Expositions professionnelles aux agents chimiques ;
111. Risques psychosociaux (RPS) des travailleurs,
- médecin spécialisé en médecine nucléaire :**
112. Développements en matière de médicaments radiopharmaceutiques (MRP) pour la caractérisation phénotypique des cancers ;
113. Développement en matière de traitement par les médicaments radiopharmaceutiques et d'approche théranostique,
239. Nouvelles technologies en médecine nucléaire.
- médecin spécialisé en neurochirurgie :**
114. Bonne utilisation des appareils radiologiques de guidage et de contrôle peropératoires (amplificateurs de brillance, scanners per-opératoires) ;
115. Radioprotection des patients et des soignants,
- médecin spécialisé en oncologie :**

116. Justification et optimisation des traitements par irradiation externe et curiethérapie,
- médecin spécialisé en ophtalmologie :
117. Renforcement du dépistage organisé de l'amblyopie ;
118. Parcours DLMA rétinopathie diabétique et glaucome,
- médecin spécialisé en oto-rhino-laryngologie (ORL) et chirurgie cervico-faciale :
119. Prise en charge des pathologies auditives ;
120. Prise en charge des pathologies pharyngo-laryngées ;
121. Prise en charge des pathologies rhino-sinusiennes ;
122. Prise en charge des pathologies vestibulaires,
- médecin spécialisé en pédiatrie :
123. Promotion des nouvelles recommandations et des innovations en pédiatrie ;
124. Urgences vitales du nouveau-né au grand adolescent, reconnaître et orienter ;
125. Maladies chroniques de l'enfant : reconnaissance et coordination,
- médecin spécialisé en pneumologie :
126. Prise en charge des maladies bronchiques (allergiques, inflammatoires, dégénératives, cancéreuses, toxiques, séquellaires) ;
127. Prise en charge des atteintes du tissu pulmonaire (alvéole, tissus conjonctif, réseau vasculaire, plèvre) ;
128. Prise en charge des maladies du sommeil : diagnostic, exploration et prise en charge thérapeutique participative du patient,
- médecin spécialisé en psychiatrie :
129. Thérapeutiques non médicamenteuses des troubles mentaux ;
130. Stratégies diagnostiques et thérapeutiques dans les pathologies psychiatriques résistantes ;
131. Troubles psychiques et pathologies psychiatriques chez la personne âgée ;
132. Prévention, repérage et prise en charge des pathologies et des risques psychiatriques liés à l'environnement : familial, social, sociétal, professionnel ;
133. Amélioration de l'évaluation et de la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins sans consentement et des personnes placées sous-main de justice ;
134. Troubles neuro-développementaux chez l'adulte,
- médecin spécialisé en radiologie et imagerie médicale :
135. Utilisation inadaptée de produits de contraste iodés/gadolinés ;
136. Risque en IRM hors risques liés l'injection ;
137. Accident hémorragique en radiologie interventionnelle de patient sous traitement par anticoagulants oraux directs (AOD) et antiagrégants plaquettaires,
- médecin spécialisé en médecine intensive-réanimation :
138. Innovations technologiques en médecine intensive réanimation ;
139. Perfectionnement dans la gestion des suppléances d'organes ;
140. Prise en charge du sepsis en médecine intensive réanimation,
- médecin spécialisé en rhumatologie :
141. Prévention de la chronicisation des pathologies de l'appareil locomoteur ;
142. Innovations thérapeutiques, techniques et organisationnelles en rhumatologie,
- médecin spécialisé en médecine d'urgence :
143. Perfectionnement et avancées dans la prise en charge des situations aiguës dans les structures d'urgence ;
144. Régulation, triage, orientation des patients en situation d'urgence ;
145. Perfectionnement et avancées en traumatologie d'urgence,
- médecin spécialisé en médecine vasculaire :
146. Prise en charge de l'artériopathie oblitérante et de la maladie thrombo-embolique veineuse ;
147. Diagnostic et traitement des artériopathies périphériques ;
148. Diagnostic et traitement des sténoses carotidiennes ;
149. Traitement des varices ;
150. Diagnostic et traitement de la maladie thromboembolique veineuse,
- médecin spécialisé en santé publique :
151. Pilotage, gestion et évaluation des nouvelles organisations territoriales et populationnelles en santé ;
152. Amélioration des pratiques en recherche clinique, en méthodologie biostatistique et en informations médico-économiques.

- Médecin spécialisé en hématologie :

- 242. Avancées en chirurgie implantaire et pré-implantaire ;
- 243. Prise en charge des pathologies de la muqueuse buccale ;
- 244. Prise en charge des pathologies osseuses maxillo-mandibulaires ;
- 245. Techniques chirurgico-orthodontiques innovantes appliquées aux tissus mous et osseux;

Spécialité commune aux médecins et aux chirurgiens-dentistes

- chirurgie orale :

- 153. Odontologie gériatrique.

Chirurgien-dentiste

- chirurgien-dentiste omnipraticien :

- 154. Approches préventives et thérapeutiques en dentisterie conservatrice ;
- 155 Traitement des édentations partielles et totales ;
- 156. Indications, réalisation des traitements endodontiques et stratégies thérapeutiques pour assurer la pérennité de la dent dépulpée ;
- 157. Dépistage et prise en charge précoce des dysfonctions et dysmorphoses de l'appareil manducateur ;
- 158. Odontologie gériatrique ;
- 159. Diagnostic, prévention et traitement des pathologies muqueuses et osseuses bucco-dentaires,

- chirurgien-dentiste spécialisé en médecine bucco-dentaire :

- 160. Diagnostic, prévention et traitement des pathologies muqueuses et osseuses bucco-dentaires ;
- 161. Odontologie gériatrique.

Sage-femme

- 162 : Soutien à l'allaitement, alimentation du nouveau-né ;
- 163 : Sorties précoces de maternité ;
- 164 : Soutien dans le cadre d'une prise en compte du deuil périnatal ;
- 165 : Rééducation périnéale fonctionnelle ;
- 166 : Soutien de la parentalité ;
- 167. Urgences périnatales au décours d'un accouchement physiologique.

Spécialité commune aux médecins et aux pharmaciens

- biologiste médical :

- 168. Maîtrise des évolutions dans les stratégies de prévention, dépistage, diagnostic et suivi des anomalies du métabolisme martial ;
- 169. Maîtrise des évolutions dans les stratégies de prévention, dépistage, diagnostic et suivi des pathologies hépatiques ;
- 246 : Innovations technologiques dans le domaine de la biologie médicale, y compris les nouveaux espaces de la biologie médicale (biologie hors les murs).

Professions de la pharmacie et de la physique médicale
Pharmacien

- pharmacien d'officine :

- 170. Plan pharmaceutique personnalisé ;
- 171. Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;
- 172. Bilan de médication ;
- 173. Entretien pharmaceutique ;
- 174. Conciliation médicamenteuse ;
- 175. Dispensation médicamenteuse en urgence,

- pharmacien hospitalier :

- 176. Plan pharmaceutique personnalisé ;
- 177. Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;
- 178. Bilan de médication ;
- 179. Entretien pharmaceutique ;
- 180. Conciliation médicamenteuse,

- pharmacien industriel et grossiste répartiteur :

- 181. Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;
- 182. Prévention des ruptures d'approvisionnement en médicaments et dispositifs médicaux,

- pharmacien distributeur et dispensateur de gaz :

- 183. Dispensation des gaz à usage médical ;
- 184. Dispensation de l'oxygène à domicile dans le cadre du syndrome d'apnée obstructive du sommeil (SAOS).

- Physicien médical

- 247. Techniques d'imagerie médicale ;
- 248. Techniques thérapeutiques utilisant les rayonnements.

Auxiliaires médicaux

Métiers du soin

- infirmier :

- 185. Gestion de la violence et de l'agressivité des patients et de leur entourage ;
- 186. Evaluation des besoins en soins du patient par l'infirmier et pertinence du plan de soins ;
- 187. Soins infirmiers et surveillance des patients souffrant de pathologies cardiaques ;
- 188. Soins infirmiers et surveillances des patients sous perfusion ;
- 189. Soins infirmiers dans la prise en charge des plaies ;
- 190. Soins infirmiers et surveillance des patients en période post opératoire immédiate, notamment lors des sorties précoces ;
- 191. Soins infirmiers et surveillance des patients porteurs de stomies ;
- 192. Promotion et développement d'une culture de santé sur les lieux de travail (infirmiers exerçant en santé au travail) ;
- 193. Prévention, dépistage et surveillance des pathologies professionnelles en développant la démarche clinique infirmière en santé au travail (infirmiers exerçant en santé au travail) ;
- 194. Identification des risques professionnels susceptibles de provoquer des atteintes à la santé (infirmiers exerçant en santé au travail) ;
- 195. Consultation infirmière en milieu scolaire (infirmiers exerçant en milieu scolaire),

- infirmier anesthésiste :

- 196. Réhabilitation améliorée après chirurgie (RAAC) ;
- 197. Gestion des abords vasculaires,

- infirmier de bloc opératoire :

- 198. Qualité et sécurité des actes exclusifs au bloc opératoire,

- infirmier puériculteur :

- 199. Allaitement maternel ;
- 200. Accompagnement à la parentalité notamment chez les populations en situation de vulnérabilité ;
- 201. Accompagnement, gestion et agrément des modes d'accueil du jeune enfant, individuels ou collectifs,

-auxiliaire de puériculture :

- 249. Soutien à la parentalité et développement du lien d'attachement ;
- 250. Allaitement maternel ;
- 251. Soins de bien-être et portage du jeune enfant.

Métiers de la rééducation

- diététicien :

- 202. Prise en charge de la dénutrition,

- ergothérapeute :

- 203. Aides-techniques et technologiques ;
- 204. Intervention auprès de personnes présentant des troubles de santé mentale ;
- 205. Intervention auprès d'adultes présentant un trouble du neuro-développement (TND) ;
- 206. Intervention dans le maintien, l'insertion et la réinsertion sociale et professionnelle pour les personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie,

- masseur-kinésithérapeute :

- 207. Prévention et prise en charge des pathologies neuro-musculo-squelettiques ;
- 208. Prise en charge masso-kinésithérapique des troubles de la sphère abdomino-pelvienne ;
- 209. Rééducation et réadaptation des affections respiratoires et ventilatoires ;
- 210. Rééducation et réadaptation des affections cardiaques ;
- 211. Prise en charge masso-kinésithérapique pédiatrique ;
- 212. Evaluation, prévention et traitement des troubles cutané-trophiques et des troubles circulatoires superficiels et profonds ;
- 213. Pertinence des soins en masso-kinésithérapie ;
- 214. Prévention et prise en charge des troubles de la posture, de l'équilibre, et de la perte d'autonomie chez la personne fragile ou entrant en situation de dépendance ;
- 215. Evaluation, prévention et traitement des atteintes neurologiques, neuromusculaires et neurosensorielle d'origine centrale, périphérique et dégénérative,

- orthophoniste :

- 216. Intervention dans les pathologies de sphère ORL ;
- 217. Intervention dans les pathologies neurologiques (d'origine vasculaire, tumorale ou traumatique) et maladies neurologiques chroniques, invalidantes et évolutives,
- 252 : Intervention dans les troubles neurodéveloppementaux (TND) de l'adulte

- orthoptiste :

- 218. Vision et troubles de l'équilibre : prise en charge orthoptique,

- pédicure-podologue :

- 219. Bilan diagnostique en pédicurie-podologie, maîtrise des outils d'aide au diagnostic ;
- 220. Traitements instrumentaux et/ou orthétiques, thérapies manuelles : de l'analyse à la réalisation ;
- 221. Prescriptions en pédicurie-podologie,

- psychomotricien :

- 222. Repérage, dépistage et prise en charge des nouveau-nés et des jeunes enfants vulnérables.

Métiers médico-techniques

- manipulateur d'électroradiologie médicale :

- 223. Pratiques en scanographie ;
- 224. Fonctionnement d'un appareil de radiothérapie ;
- 225. Radioprotection et magnéto-protection des personnes exposées aux champs magnétiques à des fins médicales ;
- 226. Pratiques interventionnelles radioguidées,

- technicien de laboratoire médical :

- 227. Sécuriser l'acte et améliorer le parcours des différents échantillons (sang et autres) ;
- 228. Points of care, approche syndromique et approche multi-omique,

Métiers de l'appareillage

- audioprothésiste :

229. Contrôle d'efficacité audioprothétique par mesure objective du gain fonctionnel ;

230. Prise en charge audioprothétique du patient acouphénique ;

231. Appareillage pédiatrique,

- opticien-lunetier :

232. Vision de l'enfant ;

233. Vision de la personne âgée - Basse vision ;

234. Réfraction complexe ;

235. Optimisation des capacités visuelles au travail,

- orthoprothésiste :

236. Bilan clinique et radiologique du patient,

- podo-orthésiste :

237. Stratégie d'appareillage du pied (chaussures orthopédiques, orthèses plantaires, releveurs, orthèses) ;

238. Utilisation d'examen cliniques complémentaires dans le choix et l'adaptation de l'appareillage.

Orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu issues du dialogue conventionnel

253. Prise en charge des patients en coopération entre orthoptistes et ophtalmologistes (protocoles organisationnels, protocoles de coopération) ;

254. Prévention et dépistage des troubles visuels chez les enfants en âge préscolaire (9 mois à 3 ans) par les orthoptistes ;

255. Inlay, Onlay, matériaux et nouvelles technologies (chirurgiens-dentistes omnipraticiens) ;

256. Prévention bucco-dentaire et utilisation des vernis fluorés chez l'enfant (chirurgiens-dentistes omnipraticiens et chirurgiens-dentistes spécialisés en médecine bucco-dentaire).